Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 3 Mars 1887 No. 20.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

CHEZ LE RICHE EN HIVER.

Au dehors gronde la rafale,
Et la neige, épais tourbillon,
Fouette la vitre qu'un jour pâle
Eclaire d'un dernier rayon.

Il est cinq heures. Dans la chambre,
L'âtre projette sa lueur,
Et par ce grand froid de décembre,
Répand une douce chaleur.

Etendu dans sa longue chaise,
Le père se penchant pour voir,
Au mourant reflet de la braise
Parcourt la gazette du soir.

Dans le fond, au bout de la table,
Des enfants au regard narquois
Ecoutent, souriants, la fable
Que l'ainé lit à demi-voix.

La mère, près de la fenêtre,
Voyant le jour baisser encor,
Quitte sa tâche et vient remettre
Dans l'étui ses lunettes d'or.

L'ombre se répand plus épaisse ;
La rafale gronde toujours
Au dehors ; et la neige presse
Les carreaux avec des bruits sourds.

On attise le feu dans l'âtre
Qui se reprend à rayonner ;
Voici qu'à l'horloge d'albâtre,
Six heures vont bientôt sonner.

La porte à deux battants s'entr'ouvre
Et, dans le lointain, l'œil ravi,
Sous l'éclat des lustres, découvre
Le diner dans l'argent servi.

NAPOLEON LEGENDRE.

PENSÉES.

—L'heure présente n'a jamais le sentiment exact du jugement que la postérité portera sur les hommes qu'on voit descendre dans la tombe.

—La fidélité est un des sentiments les plus généreux de notre nature, un de ceux à qui le raisonnement pardonne même en le combattant.

—L'amour vit de dévouement, et, tout horrible que soit la mort, il nous inspire le courage de la braver et de mourir pour ce que nous aimons.

—Le droit est l'épée des grands; le devoir est le bouclier des petits.

—Il faut être seul pour lire une page que l'on aime.

—Les médecins croient connaître l'homme, ils n'en connaissent que la pourriture.

—C'est la tendance des esprits faibles de vouloir unir ce qui est incompatible.

NAPOLÉON 1er ET LE CURÉ DE RAMBOUILLET.

Les jours où il n'y avait à Rambouillet ni chasse, ni concert, ni spectacle, Napoléon travaillait avec ses ministres; et le soir, pour compenser un peu la disette de plaisirs, on jouait dans le grand salon carré. Neuf tables chargées de bougies et de cartes étaient dressées à droite et à gauche: au centre était celle destinée à l'Empereur, dans le cas où il aurait voulu jouer lui-même.

Un soir, il alla droit à une table sur laquelle avait été posé un jeu d'échecs: "Voyons, dit-il à Duroc, savez-vous ce jeu-là ?—Non, sire.—Voyez donc si parmi ces messieurs il en est quelques-uns qui veuillent bien faire ma partie"

Et l'Empereur, se retournant vers l'officier-général avec lequel il discutait déjà, reprit avec lui la conversation interrompue. Pendant ce temps, le grand maréchal s'était mis en quête d'un joueur d'échecs ; mais parmi les personnes présentes, il n'en était pas une qui eût la moindre notion de ce jeu difficile.

L'Empereur demanda alors à Duroc : "Le maire de Rambouillet est-il ici ?—Oui, sire.—Priez-le de venir me parler."

Duroc, alla prévenir le maire, qui s'approcha de l'Empereur.

"Monsieur le maire, lui dit Napoléon, n'avez-vous pas dans votre ville et parmi vos administrés un joueur d'échecs ?—Sire, nous avons le curé de notre église paroissiale ; mais je ne répondrai pas à Votre Majesté qu'il y soit fort habile.—N'importe, voilà mon affaire. Est-ce un brave homme ? Est-il tolérant ?—Sire, c'est un digne homme, aimé et respecté de tous ses paroissiens. Je veux faire connaissance avec lui, ajouta Napoléon." Puis, sur son ordre, le grand maréchal sortit.

Un quart d'heure après, on vit entrer dans le salon un bon vieillard aux cheveux blancs, à la figure franche et épanouie : c'était le curé de Rambouillet. Après avoir été présenté à l'Empereur, qui lui fit un salut respectueux, il lui tourna un petit compliment fort convenable à son caractère et à son âge.

"Monsieur le curé, lui répond Napoléon, j'ai appris que vous étiez bon joueur d'échecs, je ne serai pas fâché d'essayer ma force contre la votre. Voyons, mettez-vous là et conduisez-vous en brave champion, ne me ménagez pas si je fais quelque faute.

—Eh ! eh ! Sire, autrefois je savais jouer ce jeu passablement, répondit le vieux pasteur ; mais aujourd'hui je suis un peu rouillé: quand on n'exerce pas un art, on devient incapable.

—Oh ! ce jeu-là n'est pas un art, c'est une science véritable. Allons, allons, tout rouillé que vous prétendez être, vous me faites l'effet de ne point avoir oublié vos succès d'autrefois. Voyons à qui commencera."

Le curé prit place en face de l'Empereur, Napoléon fouilla dans la poche de sa veste, en tira quelques pièces de 20 francs, en mit une sur la table en disant : "Il faut intéresser un peu le jeu mais il ne faut pas le brûler ; nous allons seulement jouer 20 francs en six trous." Le vieux prêtre s'était mis aussi en devoir de tirer de la poche de sa soutane une bourse assez maigre ; mais quand il vit la pièce d'or de l'Empereur, il ouvrit de grands yeux, et dit, peut-être pour s'excuser de jouer si gros jeu car il n'était ni joueur, ni riche :

"Sire, il me semble que c'est beaucoup d'argent."

Mais Napoléon alla au devant de la confidence du vieillard, et lui répondit de sa voix la plus affectueuse : "Monsieur le curé, votre argent est le patrimoine des pauvres et je ne voudrais pas que vous en risquassiez la plus légère partie au jeu. Vous allez vous mettre de moitié avec Duroc (il désigna le grand maréchal), et votre mise sociale sera parfaitement égale, puisque vous apporterez, vous votre talent, et lui son argent.

—Mais, Sire, repartit le prêtre, monseigneur le grand maréchal n'a peut-être pas de mon talent une si bonne opinion que Votre Majesté ; lui qui a l'honneur d'être votre compagnon de périls, doit savoir mieux que personne que vos adversaires ne triomphent jamais."

Cette louange amenée naturellement et débitée avec une bonhomie parfaite flatta plus Napoléon que tous les discours de Fontanes. "Monsieur le curé, répondit-il en souriant, moi et Duroc sommes vos paroissiens en ce moment. Ne nous gâtez ni l'un ni l'autre." Le jeu commença. Le puissant Empereur en vint aux mains avec le modeste curé, et ce fut un piquant spectacle de voir le grand capitaine, alors dans tout l'éclat d'une gloire que rien ne semblait devoir obscurcir, en tête-à-tête devant un échiquier avec un pauvre prêtre. Celui qui pouvait à un signe de son épée, faire marcher un demi-million d'hommes d'une extrémité de l'Europe à l'autre, méditait profondément la marche de quelques cavaliers, dont un coup déterminait le déplacement, et il avait pour rival, sur cet innocent champ de bataille, un bon et respectable vieillard.

Il fut complètement battu par le curé, qui gagna cinq parties de suite avec une dextérité et un bonheur qui ne laissèrent pas à Napoléon le temps de respirer. Quand le moment de se séparer fut venu, quand minuit eut sonné à la grosse cloche de Rambouillet, Napoléon, qui venait de perdre sa cinquième partie, se leva en riant et dit à son adversaire, de l'air du monde le plus aimable : "Monsieur le curé, vous venez de me donner une leçon : j'en profiterai. J'ai plus appris ce soir à jouer ce jeu-là que depuis vingt ans que je joue Vous m'avez battu sans merci.

—Votre Majesté est invincible partout ailleurs, répondit le vieillard, c'est bien le moins qu'elle soit battue aux échecs. Au surplus, Sire, votre défaite tient à la rapidité de votre manière de jouer. Ce mode réussit quelquefois ; mais il n'est pas toujours heureux quand on a en tête un ennemi lent, patient et expérimenté."

Le bonhomme, sans s'en douter, donnait encore à Napoléon une leçon de stratégie.

Les grands personnages qui avaient constamment entouré la table de l'Empereur pour le voir jouer avec M. le curé gardaient le silence. Le bon prêtre prit délicatement les cinq pièces d'or que l'Empereur avait perdues, et, s'approchant du grand maréchal, lui dit à voix basse ;

"Monseigneur, sur cette somme, il vous revient de bonne guerre 50 francs.

—Monsieur le curé, répliqua le grand maréchal, gardez-les, je vous prie, vous les distribuerez aux pauvres à mon intention.

—Votre vœu sera exactement accompli, monseigneur."

Cependant Napoléon, qui tâchait d'expliquer à ceux qui l'entouraient les causes qui l'avaient fait perdre, revint auprès du vieillard, et lui dit : "Monsieur le curé, vous m'avez fait passer une soirée charmante, je vous en remercie. Maintenant que vous savez où me trouver, j'espère bien que vous me ferez l'amitié de venir me revoir, et puis, ajouta-t-il gaiement, vous me devez sinon une visite du moins une revanche, et j'espère bien la prendre la prochaine fois."

Le curé s'étant incliné en signe de remerciement, l'Empereur changea de conversation, et lui demanda tout à coup : "Quel âge avez-vous ?—Sire, soixante-douze ans. Voilà bientôt quarante-cinq ans que je prie pour la France dans le saint ministère que je remplis.—Eh bien ! continuez, monsieur le curé, à prier pour elle et pour moi. Nous nous reverrons bientôt, je l'espère.—Sire, bientôt est le mot, répondit le vieux prêtre, car si Votre Majesté daigne me faire l'honneur de m'admettre à sa partie, je n'ai pas de temps à perdre ; à mon âge, les points sont comptés d'avance, même au jeu d'échecs."

Le héros et le vieux prêtre ne devaient plus se revoir. En 1813, le curé de Rambouillet mourut et l'empire était bien près de succomber.

LA CRITIQUE, C'EST LA VIE.

La critique est partout.

La critique c'est le poids jeté sur la balance pour nous prouver que la livre de beurre ne pèse que 480 grammes.

La critique, c'est le tribunal qui inflige trois mois d'emprisonnement à un vagabond pour lui faire comprendre qu'il devrait avoir un gîte.

La critique, c'est le roman qui nous montre le beau caractère que devrait avoir notre femme, ou la statue qui nous rappelle les perfections plastiques dont elle est dénuée.

La critique, c'est le diapason qui nous remet dans le ton juste.

Tout le monde critique, tout le monde est critiqué.

Vous venez au monde, vous êtes aussitôt critiqué. Critiqué par votre mère ! Elle voulait une fille, vous êtes un garçon.

A votre tour, plus tard, vous critiquez votre mère. Est-elle tendre ? Vous la dites faible de caractère. Soigne-t-elle votre éducation ? Vous la déclarez dure pour vous.

Vous mourez, vos amis crient pardessus les toits que vous vivriez encore si vous vous étiez pas tant surmené. Lisez *amusé.*

Ecoutez, dans un salon ou sur une plage, bavarder les femmes. Vous m'en direz des nouvelles. Les hyènes et les chacals affamés sont des agneaux auprès de ces dames.

Qu'une femme mieux qu'elle paraisse, la critique l'empoigne, la déchire, la dévore. Elle ne vaut plus même la peine d'être enterrée. On l'atteint dans ce qu'elle a de plus cher, de plus respectable, dans ses enfants, son mari, son bisaïeul s'il le faut.

Que la pauvrette se tranquillise et relève la tête. Le lion marche seul, les chacals vont en troupeaux, a dit un illustre critique.

La critique mène à tout lorsqu'elle est savante, honnête et judicieuse. Elle a conduit M. John Lemoinne à l'Académie française ! elle y poussera peut-être M Sarcey.

Elle a son panthéon : bien qu'ils n'aient été que des personnages imaginaires, Don Quichotte et Candide demeurent les plus brillants critiques connus, après les animaux de Lafontaine et le Scapin de Molière.

La critique est-elle efficace ? Absolument non.

La critique ne corrige pas de défauts, n'étouffe point de passions, ne tue aucun vice.

Il y a toujours des scélérats et des imbéciles, des gogos et des ignorants.

Il y aura toujours des croûtes dans les expositions de peinture et des bouquins chez les libraires.

Les torrents de morale et de critique versés par les tribunaux, les théâtres et la presse n'ont corrigé personne.

Mais la critique amuse les gens d'esprit et console les déshérités.

Elle fait parfois du mal, le baron Gros en est mort.

Aussi, doit-on jouer avec une prudence soutenue.

Il faut ou la faire en riant, suivant le précepte théâtral, ou l'échafauder sérieusement sur un socle d'arguments érudits. La critique est difficile, quoi qu'en ait dit Destouches.

Dans les deux cas, il faut être courtois.

La critique ne doit toujours fonctionner qu'en toilette de soirée, écrire la main ornée des fameuses mouchettes de M. de Buffon et s'exprimer avec la correction d'un normalien, la réserve d'un diplomate et la finesse caustique d'une vraie femme du monde.

Le Manitoba.

Joudi, 3 Mars 1887.

L'HYGIENE DE LA VILLE

La recherche constante des règles les plus propres à assurer aux membres d'une société la jouissance d'une bonne santé, voilà une question qui est résolue aussitôt que posée : tous les efforts d'une société bien organisée doivent tendre sans cesse à l'amélioration de l'état physique de ses membres.

Aujourd'hui, dans notre ville, cette question d'hygiène publique mérite, comme toujours et partout d'ailleurs, elle l'a mérité, de prendre rang parmi les intérêts les plus élevés et les plus sérieux dont l'on doive s'occuper. Nous n'avons qu'à jeter un regard autour de nous, pénétrer par la pensée dans telle et telle maison, pour en venir à la conclusion qu'elle ne vient pas en temps inopportun.

Sûr et certain que là dessus tout le monde est d'accord ; mais tous écoutent-ils et suivent-ils les conseils qui ont été donnés soit par un médecin particulier ou publiquement, comme la chose a été faite, par les autorités municipales qui suivaient en cela les avis de l'officier de santé de la ville ? Nous disons que non, et la preuve nous l'avons sans cesse sous les yeux.

L'usage de l'eau de la rivière a été condamné par les médecins, et cependant la plupart des familles continuent de l'employer, et les porteurs d'eau la servent presqu'exclusivement à leurs pratiques. Ce n'est point précisément ce que l'on peut appeler prévenir le danger. L'eau est une des sources où l'on puise la vie, et, par conséquent, de sa plus ou moins grande pureté dépend un état plus ou moins florissant de santé. L'on ne peut pas prétendre que l'eau de la Rivière-Rouge soit exempte d'impuretés surtout à l'endroit d'où on la tire actuellement puisque quelques cents pieds plus haut, les égoûts de Winnipeg, etc., viennent s'y déverser. Son altération est prouvée et elle peut engendrer la maladie et la mort.

Nous considérons être du devoir de nos autorités municipales d'empêcher de prendre de l'eau aux endroits ordinaires pour l'usage des familles. Si l'on tient à l'emploi de l'eau de rivière, qu'au moins on aille la puiser au-dessus des égoûts, peut-être que là ses principes délétères ne seront pas aussi marqués ; mais nous serions pour que l'on fit un usage absolu de l'eau de puits, et s'il n'y a pas assez de puits qu'on donne ordre d'en percer ; les contribuables seront unanimes à reconnaître la nécessité de la dépense.

Donc à nos autorités municipales d'y voir.

MANITOBA : CHAMP D'IMMIGRATION.

XIV.

En résumé, notre province possède un sol extrêmement fertile ;

La culture y est facile ;

Les récoltes y parviennent, règle générale, à parfaite maturité ;

C'est un préjugé de croire que le froid est insupportable, ou que nous n'avons pas de bois, ni d'eau ;

L'idée généralement répandue que nous sommes ensevelis sous la neige, est également une erreur ; nous n'avons en moyenne pas plus de 18 pouces de neige ; juste ce qu'il faut pour faire de beaux chemins ; nous n'avons pas de *cahots ;*

Les terrains sont actuellement à bon marché ;

Le temps est extrêmement propice pour se créer un établissement au Manitoba ;

On peut s'établir soit comme propriétaire, soit simplement comme fermier ;

Non-seulement, le pays est favorable à la culture du grain, mais l'élevage des bestiaux s'y fait avec un profit qui dépasse celui que donne la culture ;

Les pâturages et le foin sont à l'état naturel, abondants, et gratuits ;

Nous sommes généralement exempts des tempêtes qui désolent fréquemment les Etats de l'ouest des Etats Unis ;

L'ouverture du Pacifique Canadien nous met en toute saison en communication avec les ports de mer, et avec tous les marchés du monde européen et asiatique ;

Nos institutions civiles et politiques sont les mêmes que la province de Québec ;

Nous jouissons de la plus grande liberté religieuse ;

Nous ne sommes jamais appelés à contribuer pour un seul denier au soutien des écoles qui ne sont point catholiques ;

Nos propres écoles sont reconnues par la constitution et subventionnées par l'état ;

Nous possédons pour l'instruction de la jeunesse des ressources qui nous mettent sur un pied d'égalité avec la province de Québec ;

Nous avons un collège dirigé par les Révds Pères Jésuites ;

Nous avons plusieurs pensionnats dirigés respectivement par les Révérendes Sœurs de la Charité, des Saints Noms de Jésus et Marie, et par les Fidèles Compagnes de Jésus ; plusieurs académies ou écoles modèles, également dirigées par des Sœurs ; en outre, des écoles élémentaires dans toutes nos paroisses ;

Nous n'avons rien à envier, sous aucun rapport, aux Etats qui se trouvent au sud de nous ; tandis qu'au contraire, les catholiques de ces états ont à nous envier pour le moins les facilités que le catholique possède ici pour la pratique de sa foi, et la supériorité de notre système d'éducation ;

Au-dessus de cela, il faut se rappeler que le Manitoba est une province du Canada ; le canadien qui y vient, ne s'expatrie donc pas ; il trouve ici des compatriotes, parlant comme lui le français, aimant comme lui la province de Québec et ses traditions, pratiquant comme lui la foi catholique ; il y trouve un système d'éducation semblable à celui de la province de Québec, sauf que le nôtre est encore plus prononcé dans son affirmation des droits des catholiques à garder leurs contributions pécuniaires pour le seul soutien de leurs propres écoles ; il y trouve un clergé dévoué, éclairé, patriotique, présidé par le digne et vénérable archevêque de Saint Boniface, Mgr Taché, dont la paternelle sollicitude s'étend à tous et à toutes choses.

Nous ne sommes pas noyés au milieu des nationalités étrangères ; nous sommes seulement dépassés ; le peu de secours que nous demandons suffirait à nous remettre sur un pied d'égalité.

Si nous pouvions nous maintenir ici sur un pied d'égalité avec les autres nationalités, nous serions plus tard une grande force pour la province de Québec.

Le Manitoba offre à nos compatriotes des Etats-Unis un champ de rapatriement qui leur donnerait à eux et à leurs descendants, un avenir plus solide que les hasards de la vie manufacturière.

C'est ici que devraient également venir ceux qui songent à laisser la province de Québec. Parmi la population de celle-ci, il est des familles dont les affaires sont dans un état tellement précaire, ou qui sont si nombreuses, que c'est presque un devoir pour elles d'entreprendre l'amélioration de leur sort par une transmigration, soit vers les terrains boisés de leur province, soit vers les prairies de l'ouest.

Tout le monde devrait s'intéresser à l'œuvre de la colonisation.

C'est un moyen pour notre race de s'emparer d'une bonne partie du sol qui appartenait à nos ancêtres ;

C'est un moyen d'augmenter le bien être de la famille, et la fortune publique ;

C'est un moyen de parer les inconvénients du trop grand nouvellement de la propriété ;

C'est un moyen efficace de contrecarrer l'émigration aux Etats-Unis, émigration si regrettable qui nous enlève des populations intelligentes et laborieuses, lesquelles trouveraient leur vie au Canada mieux, en beaucoup de cas, qu'au Etats-Unis.

Nous n'avons pas de forces à perdre si nous voulons exercer une influence appréciable dans une confédération qui sera ultérieurement composée de peut être douze provinces.

S'il en est qui doute de nos avantages, de notre position, de nos ressources, qu'ils viennent visiter ; le Pacifique Canadien mène le visiteur à très bas prix, d'un bout à l'autre de la Puissance du Canada.

Le temps pour visiter est depuis la dernière quinzaine de juin jusqu'à l'automne.

Le temps pour venir s'établir est au mois de mars et avril. Celui qui arrive à cette époque peut se placer, se mettre à la culture de suite, et obtenir à l'été la vie de sa famille, quelquefois même un surplus.

A ceux qui s'étonneraient de notre insistance, de nos efforts pour attirer l'attention de nos compatriotes sur notre pays, nous répondrions en leur citant la lettre suivante de l'épiscopat canadien en 1871. C'est une circulaire des évêques, réunis à Québec, au clergé. Permission nous a été donnée de la publier ;

Archevêché de Québec,
23 octobre 1871.

Monsieur le curé,—

Au milieu des questions importantes qui font l'objet des préoccupations des Evêques de la province ecclésiastique de Québec pendant leur réunion, il en est une sur laquelle ils veulent attirer votre attention avant même de se séparer.

Cette question que l'on peut appeler vitale à cause de ses immenses conséquences sur notre état social et religieux, est la question de la colonisation. Nous ne pouvons que gémir à la vue du grand nombre de nos compatriotes qui désertent journellement le foyer domestique et la terre natale pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être, qu'il nous semble pourtant possible de trouver ici, au milieu des avantages nombreux que la Providence a départis à notre chère patrie.

Votre cœur comme le nôtre ressent tout ce que cet état de choses a de pénible, aussi nous n'avons pas besoin d'insister pour faire comprendre nos trop justes regrets à cet égard.

Notre unique but, dans cette lettre collective, est d'encourager votre zèle, au milieu des efforts qu'il fait pour s'opposer à ce torrent d'émigration qui prive la patrie des bras et de l'intelligence d'un grand nombre de ses enfants.

Le remède efficace à ce mal ne peut se trouver que dans le succès qui couronnera les tentatives faites pour rappeler et retenir dans les différentes provinces de la Confédération Canadienne ceux de nos compatriotes, que la nécessité ou l'amour du changement ont poussé ou poussent encore vers la terre étrangère. Le résultat obtenu par les sociétés de colonisation nous remplit de joie et de consolation et nous permet d'espérer qu'un jour notre beau pays sera tout occupé par ses propres enfants et que les Canadiens n'auront point le regret d'avoir privé leurs descendants de la terre que la Providence leur avait destinée.

Que tous les Canadiens continuent cette noble et patriotique œuvre de la colonisation de nos terres inoccupées.

Les sacrifices faits dans ce but ne peuvent qu'attirer la bénédiction du ciel.

Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner.

Plus que jamais d'immenses étendues de terrains s'offrent à notre population dans les limites mêmes de la patrie.

L'acquisition du territoire du Nord-Ouest, la création de la province de Manitoba, offrent un avantage réel à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés et qui pourtant voudraient s'éloigner de la paroisse qu'ils habitent.

Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest.

Notre pensée n'est pas de demander aux paisibles et heureux habitants de la province de Québec, de changer une position certaine et avantageuse pour les incertitudes et les risques d'une émigration lointaine, mais s'il en est auxquels il faut un changement et auxquels il répugne de s'imposer les rudes labeurs de bucherons, à ceux-là, Monsieur le curé, veuillez bien indiquer la province de Manitoba.

Un octroi gratuit de 160 acres de bonne terre de prairie est promis par le gouvernement à tout homme de 21 ans qui voudra aller se fixer dans ces nouvelles contrées.

Ces contrées si nouvelles pour les individus, ne le sont pas pour le Canada.

C'est l'énergie de nos pères qui les a découvertes ; c'est le zèle de nos missionnaires qui les a régénérées et préparées à l'ère de prospérité qui semble les attendre. Ces contrées lointaines ne sont donc pas la terre étrangère.

Environ la moitié de la population y parle le Français et est d'origine canadienne, en sortes que de toutes les paroisses on est certain d'y trouver des parents, ou au moins, des amis.

Dans cette nouvelle province il y a un collège où les garçons peuvent recevoir une éducation soignée ; des couvents ou les filles puisent l'instruction qui leur est prodiguée en Canada. Des missionnaires, trop heureux du renfort qu'ils recevront par cette émigration, étendront volontiers aux nouveaux venus, l'affection qui les anime envers leurs ouailles actuelles.

En colonisant une partie de Manitoba, les Canadiens-français s'assurent dans la législature fédérale l'équilibre qu'ils y possèdent aujourd'hui, et qu'ils perdront nécessairement s'ils ne sont point en nombre dans Manitoba et le territoire du Nord-Ouest.

Nous considérons donc, M. le curé, comme chose bonne et désirable, l'établissement de quelques-uns des nôtres dans ces régions et nous verrions avec plaisir qu'il se fit quelque chose dans ce sens ; si par exemple, entre deux ou trois paroisses, on pouvait assurer le concours d'une famille honnête, chrétienne et laborieuse, qui irait former dans le Nord-Ouest une population comme celle qui est venue, il y a deux siècles, jeter les fondements de notre nationalité en Canada.

Vous apprendrez dans la première partie de l'hiver, par les journaux, ce que le gouvernement doit faire pour faciliter le transport et l'établissement des colons de Manitoba ; nous vous écrivons aujourd'hui afin que vous connaissiez notre intention à ce sujet et que, si l'occasion s'en présente, vous puissiez diriger de ce côté ceux qui voudraient émigrer.

Par cette émigration d'un genre nouveau, nos compatriotes ne se sépareront pas de nous, ils resteront Canadiens, soumis à nos institutions religieuses et civiles, dans un milieu où leur foi ne sera pas exposée, ou au contraire ils aideront à faire luire ce divin flambeau, au milieu des vastes déserts de l'Ouest, qui n'ont été découverts par nos pères que dans une pensée toute de foi.

† E. A. Arch. de Québec,
† Ig. Ev. de Montréal,
† Jos. Eugène Ev. d'Ottawa,
† Alex. Ev. de St. Boniface, O.M.I.,
† C. Ev. de St. Hyacinthe,
† L. F. Ev. des Trois-Rivières,
† Jean Ev. de St. G. de Rimouski.

Nous ne saurions clore cette série d'articles, par un document plus grave et plus important.

Le lecteur remarquera que l'épiscopat canadien recommande le Manitoba comme un champ d'immigration où les intérêts matériels et spirituels de nos compatriotes seront favorisés et sauvegardés.

La raison religieuse,
La raison sociale,
La raison politique,
La raison historique.
La raison d'intérêt, y sont invoquées avec une autorité qui s'impose à tout esprit sérieux et juste.

T. A. Bernier.

Nouvelles Politiques.

—Le gouvernement fédéral a décidé de diviser le département de l'agriculture pour le confier à deux députés-ministres. M. John Lowe aura la direction des affaires d'immigration et de quarantaine et M. C. A. Dansereau, de Montréal, la direction du bureau des statistiques et des brevets d'invention. Cette mesure a été rendue nécessaire par l'augmentation énorme des affaires du département pendant les cinq dernières années. On dit que M. le Dr Taché, présentement député-ministre, mais qui ne peut vaquer aux devoirs de sa charge pour raison de santé, sera mis à la retraite prochainement.

—Les candidats dits nationaux n'ont guère eu de chance dans la province de Québec. MM. Mousseau, à Soulanges, Lalonde, à Vaudreuil, Charbonneau, à Jacques-Cartier, Therrien à Terrebonne, Adolphe Ouimet à Laval, Cloran, à Montréal, A. Desaulniers. à Maskinongé, Pelletier, aux Trois Rivières, Trudel, à Champlain, Martin à Québec, Bélanger à Sherbrook, Lord à St. Maurice, Ladouceur à Richelieu, ont tous été défaits.

—Le télégramme suivant a été envoyé d'Ottawa, vendredi, par Sir John A. Macdonald à M. Davin, de Régina :

"Il est dit que l'opposition télégraphie de faux rapports sur le résultat des élections ici. Le véritable état du poll est comme suit :

	Gouv.	Opp.
Ontario	53	38
Québec	35	29
Nouvelle-Ecosse	14	7
Nouveau-Brunswick	9	7
Ile du Prince-Edouard	0	6
Manitoba	4	1

Total,—gouvernement, 115, opposition, 88. Majorité pour le gouvernement sans compter Gaspé et Algoma qui éliront certainement des ministériels, 27."

(Sgd.) John A. Macdonald.

—Commencé hier soir, le décompte des bulletins dans l'élection de M. Scarth, qui a été élu par 12 voix à Winnipeg, se continue aujourd'hui devant le juge Ardagh.

—On dit que la place d'orateur de la Chambre des Communes sera offerte à M. D. Girouard, député de Jacques-Cartier.

—La contestation de l'élection de M. Robinson, député ministériel du comté de Woodlands pour la Législature de Manitoba, a été abandonnée.

—Le vote au scrutin est en force dans toutes les parties du Canada, moins cependant les Territoires du Nord-Ouest. Là, l'élection des députés aux Communes se fera à vote ouvert.

—L'hon. M. Savage a donné sa démission comme membre du conseil législatif de la province de Québec. Il sera nommé shérif de Gaspé et remplacé au conseil par l'hon. M. Ross, un des ministres sans portefeuille dans le cabinet Mercier.

—Tous les journaux font des éloges du lieutenant-gouverneur Robinson, dont le terme d'office est expiré et qui est remplacé par Sir Alexander Campbell comme lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario.

—La demande d'invalidation de l'élection de M. C. S. Douglas, ministériel, élu dans le comté d'Emerson, pour l'Assemblée Législative de Manitoba, a été renvoyée avec dépens.

—L'hon. Sénateur Nelson de la Colombie-Britannique est nommé gouverneur de cette même province.

—Par le décompte des bulletins qui a été fait à Kingston, Ont., la majorité de Sir John A. Macdonald de 12 qu'elle était a gagné 5 voix de plus,—elle est de 17 maintenant.

—Le gouvernement fédéral se réunira le 13 avril prochain pour la dépêche des affaires.

—L'on parle de plusieurs changements ministériels à Ottawa.

PERSONNEL.

Les dernières nouvelles de Montréal nous annoncent que Sa Grandeur Mgr Taché est toujours très-faible, bien qu'au témoignage du Dr Rottot, il n'apparaisse aucun symptôme alarmant. Il est à espérer que notre bien-aimé archevêque reviendra bientôt à la jouissance d'une santé parfaite.

M. Rousseau qui a remplacé M. L. Forcier comme un des constables de la ville, est entré en fonction mardi le 1er mars.

L'hon. Thos. White, ministre de l'intérieur, doit arriver aujourd'hui à Winnipeg.

M. Michel Dumas, une des principales figures de l'insurrection de 1885, est revenu au pays ces jours-ci. Après la bataille de Batoche il avait traversé les frontières avec Gabriel Dumont.

L'hon. M. Royal est allé au Portage du Rat travailler pour M. Dawson, le candidat ministériel dans le comté d'Algoma.

Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, T. du N.-O., est parti samedi pour la France à bord du paquebot de la compagnie générale transatlantique *La Champagne.*

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* des Territoires du Nord-Ouest, annonce les nominations suivantes :

Pour être juge de paix,—M. Jean-Baptiste Boucher, de Batoche et M. Xavier Letendre dit Batoche, du même endroit.

Pour être syndics pour le district scolaire catholique de Saint-Joseph de Dauphinais, —MM. Antoine Hamelin, Moïse Dazé et St. Hilaire Boucher.

MM. F. Gingras, R. Marion, M.P.P., E. Genthon et A. D. Lépine sont allés à Prince-Albert.

M. le Dr J. O. Généreux a laissé Saint-Jean-Baptiste, mardi pour aller avec sa famille s'établir à Webster, Mass. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'au contraire de ce qu'annoncaient certains journaux la mère de M. le comte de Simencourt n'a pas été tuée dans les derniers tremblements de terre qui ont eu lieu ces jours derniers dans le midi de la France et en Italie. La nouvelle était controuvée.

M. Joseph Lecomte a été élu par acclamation mardi conseiller pour le quartier No. 4, de la ville de Saint-Boniface.

Choses et Autres.

—On nous annonce de France, la nouvelle d'une découverte qui va produire une véritable révolution dans les soiries. Il s'agit de la fabrication à bon marché d'une soie toute aussi belle et toute aussi bonne que la soie de la Chine et du Japon, d'après le témoignage des commerçants de Lyon. L'inventeur appartient à l'une des familles les plus nobles et les plus intelligentes du Dauphiné, à laquelle l'humanité doit déjà une importante découverte. Ce tissu est fait avec des matériaux qu'on trouve sous tous les climats et si à bon marché qu'il ne serait guère plus cher que le coton. Il peut d'ailleurs être mêlé à la soie véritable. Mais ce tissu merveilleux produit surtout un très bel effet à la lumière. On en fait des vêtements splendides, et il est destiné à remplacer beaucoup d'autres étoffres. L'inventeur ne se propose pas de le fabriquer lui-même, il vendra son procédé. Toutes les mesures sont prises pour empêcher les imitations.

—On annonce que le mouvement annuel des glaces flottantes dans les parages des bancs de Terre-Neuve, a commencé cette année beaucoup plus tôt que les années précédentes et que les paquebots transatlantiques ont dû déjà changer leurs routes pour les éviter autant que possible. De plus le nombre des icebergs que l'on rencontre est déjà si considérable que la plupart des steamers sont obligés de ralentir leur marche.

—Les socialistes allemands de Chicago, suivant l'exemple de ceux de New-York, ont célébré par une manifestation enthousiaste le succès des candidatures socialistes à Berlin et dans diverses parties de l'Allemagne. Des discours dirigés principalement contre M. de Bismark ont été acclamés par les assistants, au nombre d'un millier.

—La première messe a été célébrée en Californie à Monterey, le 16 décembre 1601 ; au Canada sur la Rivière des Prairies, le 24 juin 1615 ; dans le Maryland, à St-Clément, le 24 mars 1534 ; à Montréal, le 18 mai 1641 ; à New-York, dans l'Onondago, le 14 novembre 1655 ; à Michigan, dans la baie Keweenaw le 26 juillet 1664 ; dans le Vermont, à Fort Anne, L'île La Motte le 26 juillet 1666 ; dans l'Illinois, à Chicago, le 15 décembre 1673 ; en Louisiane, à l'embouchure du Mississippi le 3 mars, 1699 ; dans le Mississippi, en Biloxi, le dimanche de Pâques, le 19 avril 1700 ; dans la Pensylvanie, à Philadelphie, en 1708.

—Le gouvernement impérial a envoyé au Canada un officier et un médecin vétérinaire pour acheter des chevaux pour l'armée anglaise. Le colonel Goldie a des ordres d'acheter trois cents chevaux cette année et sa commission durera cinq ans. Il dépend donc des éleveurs canadiens de faire de ce commerce de chevaux un commerce important.

—Les diverses propriétés de la succession A. Joseph, sur la Grande-Allée et à la basse-ville, Québec, ont été vendues pour $30,300. Toutes ont été achetées par Mlle F. D. Joseph, sauf le jardin de la Grande-Allée, qui a été acheté par M. Vaudry.

—On vient de faire, dit le *Temps*, sur la production et la consommation du papier dans le monde entier, une enquête qui a donné d'assez curieux résultats. Cette enquête a constaté qu'il existe 8,985 manufactures et que la production annuelle est de 952 millions de kilogrammes de papier. La moitié de ces 952 millions est utilisée par l'imprimerie ; 300 millions de kilogrammes sont employés par les journaux. La consommation du papier par les journaux a augmenté d'un tiers depuis dix ans. Les Etats-Unis ont 900 fabriques ; l'Angleterre, 800 ; la France, 300.

D'après le même travail statistique un Anglais consommerait annuellement onze livres et demie de papier ; un Américain, dix livres un quart ; un Allemand, huit livres ; un Français, sept livres et demie ; un Espagnol, une livre et demie, un Russe, une livre ; un Mexicain, deux livres.

—On estime à 125 millions de pieds la quantité de billots coupée cet hiver sur la rivière Penobscot. C'est à peu près la même quantité que l'hiver dernier.

—MM. Moodley, manufacturiers de chaussures, à Québec, sont en faillite. Le passif est de $40,000, dû en partie aux tanneurs de Québec et à ceux de Montréal.

—Lundi, l'hon. J. J. C. Abbott a été élu maire de Montréal par une majorité de 1,700 sur son adversaire l'échevin Rainville.

—Le gouvernement a décidé d'établir des stations de quarantaine aux endroits suivants dans la Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest : pour Alberta, au sud de la Rivière-au-Lait ; pour Assiniboia, au sud du Lac des Chênes ; pour la Colombie-Anglaise, a douze milles des frontières sur la Rivière-Colombie.

Nouvelles d'Europe.

—M. de Lesseps va publier deux volumes de ses mémoires qui remontent jusqu'à une période de quarante ans. Ils seront du plus grand intérêt parce que M. de Lesseps a été en contact avec tous les personnages de cette époque. Les mémoires de comte de Falloux, dont l'intérêt est au moins égal, seront publiés bintôt.

—Le *Figaro* publie l'article suivant :

"Grande réconciliation entre la France et le Vatican. Le représentant français au Vatican a donné l'assurance de la cessation immédiate de toute persécution religieuse en France et il a offert au Pape, au nom du président Grévy, un magnifique vase de Sèvres et un porte-plume en or à M. Galemberti. Mgr Monceni a reçu le grand cordon de la Légion d'honneur.

—Le correspondant particulier du *New-York Herald*, à Paris, écrit à ce journal :

"Les élections allemandes ont causé une violente surexcitation à Paris. Chaque Français comprenait que du résultat de ces élections dépendait la question de paix ou de guerre. Presque chaque homme, femme et enfant a poussé un soupir de soulagement quand les journaux ont annoncé que le septennat de Bismark était sauvé.

"Ceci est rassurant pour le moment, mais aucun observateur ne peut manquer de remarquer que le prince de Bismarck a maintenant sur les bras le plus grave conflit intérieur entre l'aristocratie militaire et le peuple allemand, conflit qui doit aboutir éventuellement à la destruction de l'une ou de l'autre. Cette lutte intestine, qui se livre maintenant en Allemagne, est le véritable danger. Elle pourrait prendre avant longtemps un aspect sous lequel le prince de Bismarck ne pourrait arriver à ses fins qu'en se lançant dans une guerre.

"Le résultat des élections en Alsace-Lorraine est de nature à faire vibrer d'orgueil le cœur de chaque Français. Cependant, c'est là un sujet sur lequel il est plus prudent pour moi de ne pas parler plus longtemps."

—La presse allemande met la Russie en garde contre le danger qu'il y a pour elle de faire une alliance avec la France.

—D'après les dernières nouvelles reçues de France et d'Allemagne, les préparatifs de guerre n'auraient éprouvé aucun ralentissement. Ces deux pays continuent de s'approvisionner d'armes et de chevaux en Angleterre.

Rome, 26—Le Cardinal Jacobini est mort à une heure cette après-midi.

—Des négociations ont été conclues pour le renouvellement de l'alliance entre l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie, qui expire au mois de mai prochain.

Rome 25—La cérémonie de la pose de la pierre angulaire du séminaire canadien a eu lieu à trois heures hier après-midi. Le cardinal Howard y a présidé. Parmi les personnes présentes, on remarquait les cardinaux Gibbons, Taschereau, NN. SS. O'Connell, du Collège américain, O'Callaghan, du Collège anglais, Campbell, du Collège écossais, l'archevêque Kirby, du Collège irlandais, l'évêque Keene, de Richmond, Va., et autres dignitaires ecclésiastiques. L'église a été placée sous le vocable de saint Joseph. Les cérémonies ont été solennelles et d'une grande beauté religieuse.

—Le projet de loi de Bismark concernant le septennat sera adopté sans discussion, croit-on, par le nouveau reichstag.

—On prétend que les derniers tremblements de terre en Europe étaient prédits depuis plusieurs mois dans les almanachs italiens.

—Le résultat des élections générales du Canada a causé une vive satisfaction dans les cercles conservateurs en Angleterre. La presse anglaise profite de l'occasion pour recommander l'adoption d'une constitution comme celle du Canada pour règler la question irlandaise.

Affaires Municipales.

Procès-verbal de la sixième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la cinquième séance régulière tenue lundi le 28 février A.D. 1887.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Allaire, Bourdeau, Joyal et Lauzon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lu un communiqué du commissaire municipal demandant paiement de $279.40, une lettre de M. le cons. H F. Despars, demandant d'être remplacé comme président du comité des finances et une circulaire de M. E. Chanteloup, de Montréal.

Présenté le rapport du bureau de police pour le mois de février accusant une dépense de $3.70, ainsi que les comptes suivants : T. Pelletier $40, Mme Péloquin $3.00, A. Gauvin $5.50, D. McAunamy $10.50, H. Guilbault $15.50, L. Robert $4 90, E. Desroche $1.50, R. D. Richardson $3.25, A. Hogue $1.00, A. G. Robinson $38.00 et E. Nadeau $2.50

Ces comptes et communiqués sont renvoyés au comités auxquels il appartient.

M. le cons. Allaire présente le 2ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

"Votre comité recommande que le rapport des auditeurs soit accepté et que décharge soit donnée au Sec.-Trésorier le relevant de toute responsabilité du fait de ses charges comme sec.-trésorier ou percepteur de taxes jusqu'au 31 décembre 1886.

"Votre comité recommande que les montants de $179.00 et $31.00 qui figurent en regard des noms de M. P. F. Soucy et de MM. Prince et frères respectivement dans l'état des ressourses contenu dans le dernier rapport annuel du sec.-trésorier soient portés aux comptes des profits et pertes.

"Votre comité recommande les comptes suivants : Guilbault et Lanthier, $5.50 ; Winnipeg Directory Pub. Co, $5.00 ; le maître de poste de St. Boniface, $3.62 ; E. LaRose, $10.50 ; et M. Bernier, $42.75."

M. le cons. Bourdeau présente le 3ème rapport du comité de police, feu et santé, qui se lit comme suit :

"Votre comité recommande la nomination temporaire de M. Joseph Letendre comme inspecteurs des cheminées, aux mêmes conditions que l'an dernier.

"Votre comité recommande les comptes suivants :—E. Pelletier, $2.00 et E. Nadeau, $17.00, et aussi la réquisition du chef de police en date du 11 février dernier, et le rapport du Bureau de Police pour le mois de janvier, accusant une recette de $9.00 et une dépense de $4.50."

Proposé par le conseiller Allaire, appuyé par le conseiller Bourdeau, que le 2ème rapport du comité des finances soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Bourdeau, appuyé par le conseiller Allaire, que le 3ème rapport du comité de police, feu et santé soit accepté. Agréé.

Son honneur le maire attire l'attention du conseil sur la nécessité urgente qu'il y a de faire les appropriations de l'année et de terminer le rôle d'évaluation sous le plus court délai possible.

Proposé par le conseiller Bourdeau, appuyé par le conseiller Allaire, que son honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à escompter un billet de $4,000.00, à trois mois pour couvrir le compte de la ville avec la Banque Impériale. Agréé.

Proposé par le cons. Joyal, appuyé par le cons. Lauzon, qu'un vote de remerciements soit donné à la brigade volontaire de 1886. Agréé.

Proposé par le cons. Lauzon, appuyé par le cons. Joyal que le compte de la Cie Canadienne de Publication, $18.00, soit accepté.—Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau, appuyé par le cons. Lauzon que la séance se lève.

Et la séance est levée.

James E. P. Prendergast,
Sec.-Trésorier.

25eme ANNIVERSAIRE.

Le 17 février, les Révérends Pères Leduc et Tissier célébraient à Saint-Albert le 25ème anniversaire de leur profession religieuse. Tous les deux ont fait leur oblation le 17 février 1862 entre les mains du Supérieur Général actuel de la Congrégation des RR. Pères Oblats de Marie Immaculée, le très-révérend Père Joseph Fabre, que le suffrage unanime des représentants de la congrégation venait d'élire comme successeur du 1er Général et fondateur, Charles Joseph de Mazenod, évêque de Marseilles. En 1864, après avoir reçu l'ordination sacerdotale, les deux jeunes Oblats recevaient leur obédience pour les missions du Nord-Ouest. Le Rév. Père Leduc était envoyé dans le district de Saint-Albert, et le Rév. Père Tissier dans celui de la rivière La Paix. Tous les deux se trouvaient réunis avec tous les Pères et Frères de Saint-Albert, pour leur premier jubilé de vie religieuse. Pères et frères se sont unis dans un même sentiment de dilection paternelle pour offrir leurs vœux et leurs félicitations aux heureux sujets de cette fête toute de famille.

Le Rév. Père Leduc, recevait quelques jours plus tard les souhaits d'un de ses frères en religion qui, retenu par son ministère auprès des Sauvages des Buttes La Paix n'avait pu venir à la fête.

Philomenos.

Céleste messager, toi qui d'un seul essor,
Aussi prompt que l'éclair, pars et franchis l'espace,
Sur tes ailes d'azur, noble frère au cœur d'or,
Vers ce site enchanteur, incomparable en grâce,
De la sainte ferveur admirable séjour,
Dont le doux souvenir me charme nuit et jour,
Vers St. Albert enfin vole, et reviens bientôt
De mes frères chéris m'apporter le message....

L'Ange.

Me voici de retour.

Philomenos.

Eh bien ! charmant héraut ?

L'Ange.

Hâte-toi ; mon très cher : déjà tout le village,
Depuis l'humble orphelin jusqu'au si bon pasteur,
Chacun à sa façon, dans sa reconnaissance,
Se prépare à fêter son digne Supérieur,
Ces frères réunis réclament ta présence.

Philomenos.

O sage conseiller qui m'es donné du Ciel
Pour diriger mes pas et me tracer la voie,
Que faire ? Inspire-moi dans cet état cruel
Où mon âme aujourd'hui se trouve tout en proie,
Répondre au rendez-vous ? Je ne le puis, hélas !
Et pourtant Dieu le sait combien mon cœur désire
De ce frère si bon entendre sur la lyre
Proclamer les vertus ces hymnes délicats !
Que ne puis-je du moins me jeter dans ses bras,
Et jouir un instant de son si doux sourire !

L'Ange.

Console-toi très-cher, j'irai te remplacer,
De ce frère chéri j'entendrai les louanges,
Et transformant ta voix en langage des anges
Je lui lirai l'écrit que ta main va tracer,
Ecoutant mes accents, il saura tes alarmes,
Bien loin de s'offenser, agréant tous tes vœux,
Par son sourire aimant, il séchera tes larmes,
Et par un saint baiser te rendra tout joyeux,
D'ailleurs à mon retour je te peindrai la fête.

Philomenos.

O merci mille fois, trop obligeant ami....
Mais ici de nouveau réponds à ma requête :
Guide ma plume encor, car à peine à demi
Peut-elle de mon cœur se faire l'interprète ;

L'Ange.

Commençons, mon très-cher, à l'œuvre tous les deux.

Philomenos et l'Ange.

"Béni soit à jamais ce jour trois fois heureux
Où de ton noble cœur, dévoué, généreux,
Jeune Oblat de vingt ans, tu fis au Dieu suprême
Par des vœux solennels, l'holocauste si pur ! !
Béni soit le Très-Haut dont la sagesse même
Doua si bien le cœur de l'apôtre futur !
Un quart de siècle a fui ; ce vrai missionnaire
Dans la paix du Seigneur sans cesse rajeuni,
Toujours avec ferveur et d'un cœur attendri,
De son oblation fêtant l'anniversaire,
Célèbre cette fois son premier jubilé....
O Père très-aimant, sur ce sol reculé
De tes nombreux enfants reçois les vœux sincères
Qu'accompagnent du Ciel leurs ardentes prières :
Plaise à Dieu qu'ici-bas nous célébrions encore
Non tes noces d'argent, mais bien tes noces d'or ! ! !

V. G., O. M. I.

ELECTIONS FEDERALES.

Liste des Candidats mis en nomination le 15 février.
Liste des Candidats elus le 22 février.

MANITOBA.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.	Majorités.
Lisgar	Ross (acc)		1	0	acc.
Marquette	Boulton	Watson	0	1	58
Provencher	Royal	Cyr	1	0	303
Selkirk	Daly	Christie	1	0	179
Winnipeg	Scarth	Sutherland	1	0	12
			4	1	

QUÉBEC.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.	Majorités.
Argenteuil	Wilson	Meikle	1	0	214
Bagot	Dupont (acc)		1	0	acc.
Beauce	Poirier	Godbout	0	1	660
Beauharnois	Pelletier	Bergeron	0	1	220
Bellechasse	Belleau	Amyot	0	1	641
Berthier	Robillard	Beausoleil	0	1	239
Bonaventure	Riopel	Roy	1	0	358
Brome	Burnet	Fisher	0	1	362
Chambly	Jodoin	Préfontaine	0	1	43
Champlain	Montplaisir	Trudel	1	0	150
Charlevoix	Cimon	Tremblay	1	0	86
Chateauguay	Quinn	Holton	0	1	354
Chicoutimi et Saguenay	Gagné	*Couture / Martin	0	1	54
Compton	Pope	Munro	1	0	866
Deux Montagnes	Daoust	Marcil	1	0	90
Dorchester	Lesage	Duchesnay	0	1	462
Drummond et Arthabaska		Lavergne	0	1	acc.
Gaspé	Joncas	Carrier	..	..	......
Hochelaga	Desjardins	Lanctot	1	0	190
Huntington		Scriver (acc)	0	1	acc.
Iberville		Béchard (acc)	0	1	acc.
Jacques-Cartier	Girouard	Charbonneau	1	0	197
Joliette	Guilbault	Neveu	1	0	3
Kamouraska	Blondeau	Dessaint	0	1	256
Laprairie	Tasse / *Doyon		1	0	22
L'Assomption	Rocher	Gauthier	0	1	21
Laval	Col. Ouimet	Ad. Ouimet	1	0	320
Levis	Darveau	Guay	0	1	397
L'Islet	Bélanger	Casgrain	0	1	32
Lotbinière	Baker	Rinfret	0	1	520
Maskinongé	Coulombe	Desaulniers	1	0	1
Megantic	Larose	Turcotte	0	1	52
Missisquoi	Baker	Clayes	0	1	215
Montcalm	Dugas / *Therien		1	0	60
Montmagny	Landry	Choquette	0	1	100
Montmorency	Valin	Langelier	0	1	1
Montreal-Ouest	Sir D. Smith	Ward	1	0	1405
Montreal-Est	Coursol (acc)		1	0	acc.
Montreal-Centre	Curran	Cloran	1	0	941
Napierville	Paradis	Ste. Marie	0	1	219
Nicolet	Gaudet	Mailhot	1	0	1000
Ottawa (Comté)	Wright	Papineau	1	0	900
Pontiac	Bryson	Craig	1	0	600
Portneuf	Duchesnay	De St. George	0	1	308
Québec-Est	Drouin	Laurier	0	1	1936
Québec-Centre	Burroughs	Langelier	0	1	705
Québec-Ouest	McGreevey	Hearn	1	0	70
Quebec (Comté)	Caron	Martin	1	0	135
Richmond et Wolfe	Ives	Greenshields	1	0	151
Richelieu	Labelle	Ladouceur	1	0	73
Rimouski	Taché	Fiset	0	1	632
Rouville	Gigault (acc)		1	0	acc.
St. Hyacinthe	Durocher	Bernier	0	1	502
St. Jean		*Bourassa / Paradis	0	1	155
St. Maurice	F Desaulniers	Lord	1	0	267
Shefford	Audet	Auger	1	0	28
Sherbrooke	Hall	Belanger	1	0	604
Soulanges	Bain	Mousseau	1	0	171
Stanstead	Colby	Rider	1	0	443
Témiscouata	Grandbois	Pouliot	1	0	74
Terrebonne	Chapleau	Therien	1	0	904
Trois-Rivières	Langevin	Pelletier	1	0	30
Vaudreuil	McMillan	Lalonde	1	0	210
Verchères	Ducharme	Geoffrion	0	1	133
Yamaska	Vanasse	Mignault	1	0	31
			35	29	

ONTARIO.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.	Majorités.
Addington	Bell	Britton	1	0	100
Algoma	Dawson	Burke	..	..	......
Bothwell	Mitchell	Mills	0	1	20
Brant, N	Currie	Sommerville	0	1	498
Brant, S	Cockshutt	Paterson	0	1	574
Brockville	Wood	Comstock	1	0	320
Bruce, N	McNeil	Bonner	1	0	108
Bruce, O	Scott	Blake	0	1	......
Bruce, E	Cargill	Wells	1	0	382
Cardwell	White	Newlove	1	0	324
Carleton	J Macdonald	Stewart	1	0	1200
Cornwall et Stormont	Bergin	McLelan	1	0	177
Dundas	Hickey	Johnson	1	0	119
Durham, E	Ward	Follis	1	0	438
Durham, O	Blackstock	Blake	0	1	119
Elgin, E	Ermatinger	Wilson	0	1	140
Elgin, O	Grieer	Casey	0	1	600
Essex, S	Wigle	Brien	0	1	52
Essex, N	Patterson	Cleary	1	0	160
Frontenac	Kirkpatrick	Bowden	1	0	243
Glengarry	Macmaster	Purcell	0	1	206
Grenville, S	Shanly	McDougall	1	0	219
Grey, S	Jamieson	Landerkin	0	1	35
Grey, E	Sproule	Gilray	1	0	750
Grey, N	Masson	Allan	1	0	57
Haldimand	Montague	Colter	0	1	5
Halton	Henderson	Waldie	0	1	9
Hamilton	Brown	Burns	1	0	164
Hamilton	McKay	Walters	1	0	161
Hastings, O	A Robertson	Frost	1	0	181
Hastings, E	John White	Burdett	0	1	61
Hastings, N	Bowell	Sutton	1	0	865
Huron, O	Porter	M C Cameron	1	0	28
Huron, E	Farrow	Macdonald	0	1	76
Huron, S	Campbell	McMillan	0	1	330
Kent	Smyth	Campbell	0	1	110
Kingston	Macdonald	Gunn	1	0	17
Lambton, O	McMahon	Lister	0	1	400
Lambton, E	Moncreiff	Fairbank	1	0	143
Lanark, N	Jameison	McDonell	1	0	100
Lanark, S	Haggart	Kippen	1	0	700
N. Leeds et G.	*Ferguson / Kidd	Buchanan	1	0	300
Leeds, Sud	Taylor	Britton	1	0	400
Lennox	Wilson	Allison	1	0	31
Lincoln	Rykert	Pattison	1	0	492
London	Carling	Hyman	1	0	39
Middlesex, E	Marshall	Jackson	1	0	748
Middlesex, N	Coughlin	Shipley	1	0	276
Middlesex, O	Roome	Cameron	1	0	101
Middlesex, S	Gamble	Armstrong	0	1	400
Monck	Boyle	McCallum	1	0	97
Muskoka	O'Brien	McMurrich	1	0	58
Norfolk, S	Tisdale	J. Jackson	1	0	55
Norfolk, N	Sinclair	Charlton	0	1	278
Northumberland, W	Guillet	Dumble	1	0	40
Northumberland, E	Cochrane	Mallory	0	1	20
Ontario, N	Madill	Cockburn	1	0	227
Ontario, S	Smith	Dr Rae	1	0	210
Ontario, O	Miller	Edgar	0	1	620
Ottawa	Perley	McIntyre	1	0	948
Ottawa	Robillard	St Jean	1	0	839
Oxford, N	Thorall	Sutherland	0	1	1100
Oxford, S	Hawkins	Cartwright	0	1	800
Peel	McCulla	Fleming	1	0	44
Perth, N	Hesson	Johnson	1	0	200
Perth, S	Sharpe	Trow	0	1	39
Peterboro, O	Stevensen	Cox	1	0	22
Peterboro, E	Burnham	Lang	0	1	175
Prescott	Routhier	Labrosse	0	1	171
Prince Ed.	Clapp	Platt	0	1	30
Renfrew, N	P. White	Finlay	1	0	247
Renfrew, S	Ferguson	Campbell	0	1	94
Russell	MacIntosh	Edwards	0	1	173
Simcoe, N	McCarthy	Anglin	1	0	323
Simcoe, S	Tyrwhith	Wright	1	0	600
Simcoe, E	Quinn	Cook	0	1	72
Toronto O	Dennison	Sheppard	1	0	476
Toronto C	Cockburn	Harvie	1	0	454
Toronto E	Small	Jury et McDonald	1	0	1235
Victoria S	Hudspeth	McDonald	1	0	47
Victoria N	Cameron	Barron	0	1	200
Waterloo N	Kranz	Bourman	0	1	238
Waterloo S	Cowan	Livingstone	0	1	370
Welland	Ferguson	Conlon	1	0	150
Wellington N	Gordon	McMullen	0	1	458
Wellington C	Orton	Semple	0	1	40
Wellington S	Goldie	Innes	0	1	125
Wentworth N	Townsend	Bain	0	1	133
Wentworth S	Carpenter	Russell	1	0	187
York N	Tyrwith	Mulock	0	1	66
York E	Boultbee	Mackenzie A.	0	1	150
York O	Wallace	Lynd	1	0	451
			52	39	

NOUVELLE-ECOSSE.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.	Majorités.
Annapolis	Mills	Ray	1	0	29
Antigonish	Thompson	McGillivray	1	0	52
Colchester	McLelan	McLellan	1	0	500
Cumberland	Tupper	Pipes et Bulmer	1	0	600
Cap Breton	McDougall	Murray	1	0	180
Cap Breton	McKeen	Slattery	1	0	......
Digby	Campbell	Vail	1	0	142
Guysboro	Falconer	Kirk	0	1	350
Halifax	Kenny	Fuller	1	0	84
Halifax	Stair	Jones	0	1	144
Hants	Putnam	Curry	1	0	119
Inverness	Cameron	McDonnell	1	0	400
Kings	Woodworth	Borden	0	1	400
Lunenberg	Kaulbach	Elsenhauer	0	1	100
Pictou	Tupper	McLeod	1	0	150
Pictou	McDougall	Bell	1	0	150
Queen's	Freeman	Mack	1	0	15
Richmond	Paint	*Flynn et Leblanc	0	1	407
Shelburne	Laurie	Robertson	0	1	31
Victoria	McDonald	McCurdy	1	0	445
Yarmouth	Kinney	*Lovitt et Hatfield	0	1	200
			14	7	

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.	Majorités.
Albert	Weldon	Rogers	1	0	110
Carleton	Vince	Hall	0	1	200
Charlotte	Chipman	Gilmore	0	1	84
Gloucester	Burns	Landry	1	0	500
Kent	Landry	McKinnerney	1	0	200
Kings	Foster	Donville	1	0	300
Northumberland	Adams	Mitchell	0	1	500
Queens	Baird	King	0	1	61
Ristigouche	*Moffat / McAllister	Haddow	1	0	122
Sunbury	Wilmot	Burpee	1	0	33
St. Jean, Cité et Comté	Everett	Weldon	0	1	325
	McLeod	Skinner	0	1	272
St. Jean, Cité	Barker	Ellis	0	1	201
Victoria	Costigan	Thériault	1	0	350
Westmoreland	Wood	Emmerson	1	0	600
York	Temple	G. F. Gregory	1	0	300
			9	7	

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.	Majorités.
Kings	A. C. McDonald	D. McIntyre	0	1	
Kings	Muttart	Dr Robertson	0	1	
Prince	Hackett	Yeo	0	1	
Prince	Lefurgy	S. F. Perry	0	1	
Queens	Ferguson	Davies	0	1	
Queens	Campbell	Walsh	0	1	
			0	6	

COLOMBIE-ANGLAISE.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	Gouv.	Oppos.	Majorités.
Cariboo			0	0	
Ile Vancouver			0	0	
N. Westminster			0	0	
Victoria			0	0	
Victoria			0	0	
Yale		Mara (acc)	1	0	
			1	0	

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Comtés.	Gouvernement.	Opposition.	
Alberta	Davis Hardisty (I)	Lafferty	L'élection aura lieu le 15 mars prochain.
Assiniboia-Est	Davin	Ross	
Assiniboia Ouest	Perley	Dickie	
Saskatchewan	Macdowell	Laird	

* Le député élu.

RÉCAPITULATION.

	Gouv.	Oppos.
Manitoba	4	1
Québec	35	29
Ontario	52	39
Nouvelle-Ecosse	14	7
Nouveau-Brunswick	9	7
Ile du Prince-Edouard	0	6
Colombie-Anglaise	1	0
	115	89

Il reste encore à connaître le résultat de Gaspé dans la province de Québec, d'Algoma dans Ontario, de cinq districts dans la Colombie-Britannique et des quatre districts du Nord-Ouest. La majorité du gouvernement est actuellement d'environ vingt-cinq et sera porté à trente-cinq, au moins, quand toutes les élections seront terminées.

Dates des élections encore à faire :—

Algoma	3 mars.
Territoires du Nord-Ouest	15 "
New-Westminster	4 "
District de Victoria	6 "
Gaspé	15 "
District de Vancouver	23 "
Caribou	Inconnu.

Chronique Locale.

—L'hôtel National sera vendu à l'enchère samedi. Voir l'annonce ailleurs.

—Pendant la semaine dernière il est arrivé 170 émigrants à Winnipeg.

—Il y aura une séance du conseil de la municipalité de Saint-Boniface samedi à 1.00 heure p.m.

—L'agence d'immigration du gouvernement provincial a été ouverte de nouveau mardi.

—La température continue d'être exceptionnellement belle ici, tandis que dans les provinces de l'est les tempêtes se succèdent presque sans interruption.

—Son Honneur le juge Killam présidera les assises à Winnipeg, Son Honneur le juge en chef celles au Portage-la-Prairie et Son Honneur le juge Dubuc celles de Brandon.

—M. Jos. Martin, le bruyant député de Portage-la-Prairie paraîtra aux prochaines assises criminelles pour assaut sur la personne de l'homme de police Corrigal, de Portage-la-Prairie, pendant que ce dernier était en devoir.

—Son honneur le juge Prud'homme a accordé un ordre déclarant nulle l'élection du maire et des conseillers de la ville de Morris, et a fixé mercredi, le 16me jour de mars courant, pour tenir une assemblée publique afin de procéder à la nomination de candidats pour une nouvelle élection.

—UNE SERVANTE trouvera de l'emploi chez Madame juge Dubuc, St Boniface.

—Venant de paraître une très jolie romance intitulée *La Charité*. La musique est de J. Faure, et les paroles de V. Prilleux. Prix, 35 cents. S'adresser à MM. Lavigne & Lajoie, 1657 Montréal.

NAISSANCES.

—En cette paroisse, le 27 février, Madame Jean Fortier, une fille.

—A Saint-Vital, le 25 février, Madame Michel Sansregret, un fils.

—En cette ville, le 26 février, Madame Maxime Goulet, une fille.

—En Saint-Boniface, le 25 février, Madame Octave Allard, un fils.

—A Saint-Vital, le 24 février, Madame Patrice Nault, une fille.

DECES.

—A l'Hôtel-Dieu, Montréal, jeudi, le 24 février, à l'âge de 46 ans, la révérende Sœur Saint-Louis Ibarchi, (née Marie-Elizabeth Beauchamp), supérieure des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu.

—En cette ville, le 27 février, à l'âge de 18 jours, Louis-François-Rodrigue, enfant de M. Félix Gentès.

—A Winnipeg, le 27 février, à l'âge de 2 ans, Cléophas-Gabriel, enfant de M. Louis J. Collin.

—A Saint-Vital, le 24 février dernier, à l'âge de 1 mois, Edmond-Joseph-Arthur, enfant de M. Joseph Larence.

Vente par Encan

d'une propriété de valeur située dans la ville de Saint-Boniface.

En vertu d'un pouvoir de vente contenu dans une hypothèque, sera vendue à l'enchère par M. JOSEPH WOLF, ENCANTEUR, A SES SALLES D'ENCAN, MAISON POTTER, rue Principale, Winnipeg, samedi le

5 MARS 1887 A 3 00 HEURES

de l'après-midi, la propriété connue sous le nom de HOTEL NATIONAL.

Cet Hôtel est situé sur le lot 606, partie du lot 76 d'après les arpentages du gouvernement de la Puissance dans la paroisse de Saint-Boniface, lequel a une largeur de deux chaines sur l'avenue Tache.

Dix pour cent du prix d'achat devront être payés comptant au moment de la vente.

Pour plus d'informations et pour les conditions de la vente, s'adresser à M. G. A. Muttlebury, à Winnipeg, ou à

AIKINS, CULVER & HAMILTON,
Solliciteurs du vendeur.

Winnipeg, 1 mars 1887.
1ns.3.3.87.

INFORMATIONS CONCERNANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

Le soussigné désirant promouvoir l'Industrie Laitière dans Manitoba en donnant aux cultivateurs les informations complètes sûres et pratiques sur ce sujet, a obtenu un nombre considérable de copies de l'ouvrage qu'a récemment publié M. W. H. Lynch sur la science de l'Industrie Laitière, et après avoir parcouru cet ouvrage avec attention, il croit qu'il devrait être en les mains de toutes les personnes intéressées dans cette industrie pour l'usage domestique comme pour celui des crêmeries. Toute personne désirant avoir une copie de cet ouvrage pourra l'obtenir franco par la malle en adressant une demande par écrit au département.

D. H. HARRISON,
Ministre de l'Ag-, des Stat. et Santé.

Département de l'Agriculture, Statistiques et Santé, Winnipeg, 2 février 1887.
4ins 10, 2, 87

AVIS.

AUX MEUNIERS ET AUTRES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DANS MANITOBA, A L'OUEST DU PREMIER MÉRIDIEN PRINCIPAL SEULEMENT.

DES SOUMISSIONS, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine," seront reçues aux agences indiennes ci-dessous mentionnées, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à vendredi midi, le 29 avril, 1887.

AGENT.	AGENCE.
H. Martineau	The Narrows, Lac Manitoba.
J. A. Markle	Birtle.
J. J. Campbell	Montagne de l'Original.
A. McDonald	Lacs Croches.
W. S. Grant	Réserve Assiniboine.
P. J. Williams	Montagne la Lime.
J. B. Nash	Réserve Muscowpetung.
H. Keith	Montagne de Tondre.
J. M. Rae	Prince-Albert.
J. A. McKay	Battleford.
G. G. Mann	Lac L'Oignon.
J. A. Mitchell	Victoria
W. Anderson	Edmonton.
S. B. Lucas	Montagne la Paix.
W. Pocklington	Réserve des Gens du Sang.
W. Begg	Traverse des Pieds Noirs.
W C de Balinhard	Réserve des Sarcés.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant à aucun des agents sus-nommés, du département des affaires indiennes, Ottawa, ou du Commissaire des Sauvages, pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; et aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une de ces formes.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, approuvé par l'agent des sauvages du district, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur la soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser à l'agent, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada. Les chèques ou argents accompagnant les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés, mais un chèque déposé par un soumissionnaire heureux sera retenu jusqu'à complétion satisfaisante de son contrat.

Chaque soumissionnaire est requis de montrer dans sa soumission le plein prix de toute la farine qu'il est prêt à livrer sous contrat sans quoi sa soumission ne sera pas acceptée.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions qu'il sera libre au département d'accepter pour garantir l'exécution fidèle du contrat.

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine demandée à aucun endroit donné.

Les soumissionnaires résidant près d'une agence mais désirant soumissionner pour une autre agence plus éloignée, peuvent déposer leurs soumissions et échantillons pour l'agence la plus éloignée, à la moins éloignée des agences sus-mentionnées, ou au Commissaire des Sauvages à Régina.

Les échantillons de farine seront retournés, si on le désire, aux soumissionnaires malheureux sur leur demande, et l'échantillon soumis par le soumissionnaire heureux pourra être compté par lui comme livré en accompte sur son contrat.

Dans tous les cas où le transport se fait en char qu'en partie seulement, les entrepreneurs doivent s'arranger de manière à ce que leur farine soit expédiée sans délai des stations de chemin de fer à l'entrepot du gouvernement à l'endroit de la livraison.

La plus basse ou aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET.
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 20 février, 1887.
9ins.3.3.87

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES !

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné,
Drap Castor, Drap Pilot,
Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine.
Chemises en laine. Vestes en laine, etc.
Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc.
Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS via la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago !

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets
et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.

la 10,6,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Avenue Taché, près de la résidence de M. W. L. Tait,

Bureau de Poste, Boîte 152,
lan 17 12 85 Saint-Boniface, Man

RICHARD & CIE.,

IMPORTATEURS DE

Vins, Liqueurs et Cigares,

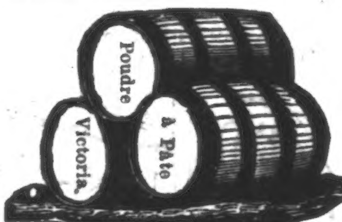
365, RUE PRINCIPALE,

WINNIPEG.

——(o:o:o)——

Les Amateurs de Vins trouveront qu'il est de leur intérêt de venir visiter notre établissement avant de donner leurs commandes ailleurs. Nous avons sans contredit le meilleur assortiment de la Province, et nous promettons de vous étonner par le Bas Prix de nos Marchandises.

Nous faisons une spécialité des Vins de Bordeaux, et nous serons heureux de vous fournir des échantitlons sur demande.



Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN

Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces ; 20c. et 35c. ; Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,

Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigsre.

la 18,3, 86

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire ;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL"

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

2m. 16. 9. 86.

BATES & PARE,

(Membres de la Société des Ingénieurs de l'Ouest.)

SOLLICITEURS DE

BREVETS D'INVENTION,

Caveats, Marques de Commerce, etc.

204, Dearborn St.—Office 71 "Honoré Building," Chicago, Illinois.

Les seuls Français solliciteurs de brevets d'invention aux Etats-Unis.

Informations gratis,—
Correspondance sollicitée.

Branches d'affaires à Washington, D.C., (622 F St., N. W., P.O. Boîte 568.)—Montreal, Canada, 58 rue St. Jacques ;—San Francisco, Cal., 51 Beale St.

3m. 5. 8.

PERSONNES ATTEINTES

DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

VICK'S

FLORAL GUIDE FOR 1887

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 1 0 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce, 10 cents la livre.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tate & Cie.

lan 10 12 85.



AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA.

Réglements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone, soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, une glissoire, ou autres travaux semblables ; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social ; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit que pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés ; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba*, et dans deux autres journaux l'un publié en anglais et l'autre en français pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et le requérant devra sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, et pour les fins du présent réglement 450 mots sont censés former une page, entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et la dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

53. Le greffier de la chambre devra durant le mois suivant la prorogation de chaque session, transmettre au Trésorier-Provincial un etat détaillé de toutes les sommes reçues par lui comme dépôt sur Bills Privés, avec la balance qui lui reste en mains, déduction faite de telles sommes remises aux requérants par ordre de la chambre.

54. La remise d'un dépôt fait sur un Bill Privé ou d'aucune partie d'icelui ne sera autorisée par la chambre qu'à moins qu'elle n'ait été recommandée par le comité chargé de le prendre en considération, ou à moins que le bill n'ait été retiré, rejété, ou qu'aucun rapport n'ait été fait, dans tous les cas les dépenses actuellement encourues seront déduites du dépôt reçu.

55. Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilége, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-lévis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

56. Avant qu'une requête demandant la permission de présenter un bill pour la construction de chemins de fer, chemins à barrière ou canaux ne soit reçue par la chambre, la personne ou les personnes faisant la demande devront pour tel bill déposer entre les mains du greffier les documents suivants :

(1.) Une carte ou un plan d'après une échelle de pas moins d'un demi pouce au au mille, désignant la location sur laquelle on se propose de construire l'ouvrage projeté et indiquant aussi les lignes des travaux d'une nature analogue construits ou autorisés qui affectent d'une manière quelconque le district ou quelque partie d'icelui, où les travaux projetés devront servir. Cette carte ou ce plan devront être signés par l'ingénieur ou la personne qui les aura faits.

(2.) Un livre de renvois ou seront entrés distinctement les informations suivantes, en cédules séparées, savoir :

Cédule A. Le nom de chaque Municipalité dans les limites de laquelle l'on a l'intention de faire les travaux projetés ou aucune partie d'iceux ; la population de telle municipalité, telle que donnée dans le rapport du dernier recensement précédent ; la valeur imposable de la propriété de telle municipalité telle que donnée dans les derniers rôles d'évaluations précédents ; et la présente cédule pourra contenir dans un état séparé, des informations analogues relativement aux districts adjacents qui doivent bénéficier des travaux projetés.

Cedule B. Une description générale, de l'étendue, du caractère des travaux projetés, et une estimation de leur coût probable, distinguant entre les items généraux de construction, et leur coût respectivement ; et la nature, l'étendue et le coût probable des engins, des chars, ou autre matériel ou équippement devant être employés et nécessaires à la mise en opération de l'entreprise projetée ; cette cédule devra être signée par l'ingénieur ou la personne qui la préparera.

Cédule C. Un exhibit, indiquant le montant total du capital que l'on se propose de prélever pour les fins de l'entreprise, et la manière en laquelle l'on a l'intention de le prélever, si c'est au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, débentures ou autres garanties, et le montant de chacune respectivement.

Cédule D. Une estimation des revenus probables de l'entreprise projetée, indiquant les sources d'ou l'on espère les tirer, les recettes annuelles provenant de chaque source respectivement, le coût probable annuel de la mise en opération, ou les dépenses d'exploitation, et le bénéfice net qui pourra être appliqué annuellement au paiement de l'intérêt des placements ; ces cédules devront être signées par la personne qui les préparera.

57. Tous les bills privés demandant des actes d'incorporations devront être rédigés de manière à y incorporer, en les spécifiant, les *clauses* des actes généraux concernant les détails qui font l'objet de ces bills ; des raisons spéciales seront données chaque fois que l'on aura l'intention de se départir de ce principe, ou que l'on voudra y introduire d'autres dispositions concernant ces détails ; et une note sera annexée au bill indiquant les dispositions au sujet desquelles l'on entend s'écarter de l'acte général ; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés par les auteurs et ré-imprimés à leur frais, avant qu'aucun comité en examine les clauses.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.

no.3.2.87.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

— :o: —

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

—(o **TOUTES ESPECES DE** o)—

BLANCS et FORMULES

— A L'USAGE DES —

Corporations Municipales

— :o: —

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publicatton

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA